

Paris, le 30 septembre 2022

Communiqué information réglementée

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du deuxième amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 incluant le Rapport Financier Semestriel de la BFCM au 30 juin 2022.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

Ce deuxième Amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 30 septembre 2022 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.22-0284-A02**.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola : BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr